

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-140**

Action culturelle

Contrat de cession des droits d'exploitation  
du spectacle Festum  
Compagnie Les transformateurs  
/ Roannais Agglomération /  
Musicales de Vence

Certifié exécutoire	<b>17 AVR. 2023</b>
Reçu en préfecture	<b>12 AVR. 2023</b>
Publié	<b>17 AVR. 2023</b>

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle » et plus particulièrement l'enseignement artistique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, donnant délégation de pouvoirs au Président pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que les artistes de la compagnie Les transformateurs ont été engagés pour des interventions pédagogiques avec les élèves du Conservatoire de Roannais Agglomération et des publics divers sur le territoire ;

Considérant que le spectacle *Festum* sera présenté dans le cadre de la saison culturelle du Conservatoire à Perreux et qu'une version légère de ce même spectacle sera donnée à Mably ;

Considérant la nécessité de conclure un contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle Festum Cie Les transformateurs / Roannais Agglomération / Musicales de Vence ;

Considérant que ce contrat prévoit le versement de la somme de 11 740 € par Roannais Agglomération à l'issue de la représentation pour la cession des droits du spectacle et les interventions pédagogiques ;

Considérant que Roannais agglomération a sollicité une subvention de 9 000 € auprès de la DRAC Auvergne Rhône Alpes pour la réalisation de cette action ;

Considérant que l'Education Nationale participera financièrement au projet à hauteur de 1 260 € et l'Association Les Musicales de Vence, avec le soutien de la Ville de Perreux, participera financièrement au projet à hauteur de 3 000 € ;

Considérant que cette action rentre pleinement dans les objectifs de la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC), l'enveloppe de la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture a été mobilisée à hauteur de 9 000 € en 2022 pour des interventions en lien direct avec l'action ;

**DECIDE**

- D'approuver le contrat de cession d'exploitation des droits du spectacle Festum avec la compagnie Les transformateurs ;
- De préciser que ce contrat prévoit le versement du prix de cession d'un montant de 11 740 € à la Compagnie Les transformateurs à l'issue de la représentation ;
- D'autoriser Jade PETIT, Vice-Présidente déléguée à la Culture et à la Communication, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision.

*Par délégation du Conseil communautaire*



Le Président  
**Yves Nicolin,**  
Maire de Roanne